

En tant que grand admirateur et mordu du réseau parlementaire de Radio-Canada, je voudrais que l'on tire le meilleur parti d'un système qui est manifestement sous-exploité puisqu'il ne sert que lorsque la Chambre des communes siège. Il s'impose de prendre certaines décisions de concert avec le comité McGrath sur la réforme de la Chambre des communes, le ministre des Communications, le groupe de travail spécial sur la diffusion et vous, le téléspectateur, à qui je m'adresse avec votre permission, monsieur le Président. Chacun d'entre nous, députés, devrait bientôt entendre parler des gens qui apprécient vraiment ce service et qui en souhaiteraient l'élargissement et l'amélioration.

Nous avons des moyens de mettre à profit cet instrument électronique parlementaire extrêmement coûteux. Toutes les installations de diffusion dans ces édifices nous appartiennent et sont exploitées par nous. Nous devrions, à mon avis, en profiter et décider comment nous souhaitons faire pour tirer le meilleur parti du réseau de télévision parlementaire...

[Français]

... dans les deux langues officielles...

[Traduction]

... pour le plus grand bien du public.

• (1800)

[Français]

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de discuter ici devant la Chambre la motion de notre collègue, le député de Glengarry-Prescott-Russell, qui dit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de recommander à la Société Radio-Canada d'étudier la possibilité de rediffuser les délibérations quotidiennes de la Chambre des communes le soir.

Je comprends et je partage le désir de mon collègue de mieux faire connaître au public la noble institution que nous représentons. Et en ce sens, la télévision est le moyen par excellence de sensibiliser les Canadiens aux travaux du Parlement.

J'avouerai, monsieur le Président, que cette motion me laisse quand même perplexe, car l'action qui nous est proposée créerait, à mon avis, un précédent embarrassant si elle était appliquée intégralement.

Notre collègue demande que le gouvernement envisage de recommander à la Société Radio-Canada une modification des services qu'elle offre, question qui relève de l'administration interne de la Société. Or, en vertu de la Loi de l'administration financière, Radio-Canada est une corporation de propriétaire, ce qui lui assure l'autonomie quant à sa gestion interne et à son administration quotidienne.

Il revient donc à Radio-Canada de décider des émissions qu'elle diffuse, et en agissant comme le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) le propose, le gouvernement risquerait de provoquer un débat sur l'autonomie de la Société, débat qui nous éloignerait certainement de notre objectif qui est vraiment d'intéresser davantage le téléspectateur et d'accroître sensiblement la participation des Canadiens à la vie politique de leur pays.

### *Rediffusion des débats*

Je crois que pour bien saisir la question soulevée, il faut d'abord expliquer davantage le rôle de la Société dans le fait de donner ce service. Comme vous le savez bien, monsieur le Président, la représentation des activités parlementaires est de votre responsabilité directe. La Société Radio-Canada a obtenu une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, lui permettant de créer des réseaux de télévision parlementaires anglais et français qui diffusent tous les jours où la Chambre des communes siège un reportage en direct des débats qui s'y tiennent.

A ce reportage, la Société ajoute des commentaires explicatifs fournis par ses propres animateurs. Les réseaux sont ensuite distribués par la voie d'un satellite aux câblodistributeurs canadiens qui le désirent.

Les statistiques nous informent qu'au début de 1985, les réseaux parlementaires étaient retransmis par 188 câblodiffuseurs. Ces câblodiffuseurs pouvaient rejoindre 66 p. 100 des foyers canadiens et étaient effectivement présents dans 50 p. 100 de l'ensemble des foyers.

Voilà, monsieur le Président, des chiffres qui font foi de la popularité de ce service et qui nous encourage à atteindre de nouveaux sommets.

La question qui se pose à nous maintenant, monsieur le Président, est: Quelles sont les meilleures routes à suivre pour réaliser notre objectif qui est, permettez-moi de le rappeler, de sensibiliser davantage la population canadienne à la vie parlementaire?

Cette question m'amène à discuter du mécanisme proposé dans la motion présentée par le député de Glengarry-Prescott-Russell, soit la rediffusion, le soir, des délibérations quotidiennes de la Chambre des communes.

Comme vous le savez, le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présidé par l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), a consacré un chapitre, le chapitre 9 du rapport qu'il a publié en juin dernier, à la question de la télévision au Parlement.

Ce qui fait la richesse d'un débat, c'est la pertinence et la variété des propositions apportées. Si je dis cela, monsieur le Président, c'est que la motion dont nous discutons maintenant nous propose de procéder à une action précise, soit de choisir la route de la rediffusion.

• (1805)

Je ne veux pas que l'on croie que j'essaie de dénigrer cette solution. La rediffusion en soirée donnerait certainement l'occasion de suivre les travaux télédiffusés à une plus grande partie de la population. Actuellement, la période des questions orales est la partie la plus populaire de la programmation des réseaux. Puisque cette période est déjà retransmise à la fin de la session quotidienne de travail de la Chambre, je me demande, et je crois que ma question est légitime, si la rediffusion intégrale est bien le meilleur ou le seul moyen d'améliorer ce service. N'y a-t-il pas lieu d'étendre la gamme des activités parlementaires présentées par ces réseaux, comme le suggère le comité dans son rapport?